

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 juin 2021	N° 2021-321

Convocation du 18 juin 2021

Aujourd'hui vendredi 25 juin 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-François EGRON
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX
M. Nicolas FLORIAN à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PAPADATO à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h25
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h15
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 12h35
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI de 12h40 à 14h50
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h35
Mme Fabienne DUMAS à M. Fabien ROBERT à partir de 14h15
M. Christophe DUPRAT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h15
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 12h40 à 14h50
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15
M. Guillaume MARI à M. Radouane-Cyrille JABER jusqu'à 14h15
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS jusqu'à 10h35 et à partir de 14h15
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Eva MILLIER à partir de 14h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 11h
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30 et à partir de 14h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thomas CAZENAVE à partir de 14h50 ; Mme Anne FAHMY à partir de 14h50; Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50; M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 15h20; M. Stéphane MARI à partir de 14h50; M. Michel POIGNONEC à partir de 13h; M. Patrick PUJOL à partir de 13h; M. Kévin SUBRENAT à partir de 14h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 juin 2021	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Prévention et Gestion des Déchets	N° 2021-321

**Promotion du compostage - Évolution de la convention avec les communes -
Adhésion aux associations Compostplus et Réseau Compost Citoyen Nouvelle
Aquitaine (RCCNA) - Autorisation - Décision**

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de prévention et des objectifs règlementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière (-15% à l'horizon 2030 et 65% de valorisation matière à l'horizon 2035), Bordeaux Métropole souhaite, dès à présent, accentuer la pratique de compostage.

Les bio déchets (= déchets alimentaires et végétaux) représentent environ 30% des tonnages d'ordures ménagères collectées.

Le compostage in situ est une des réponses à l'obligation de tri à la source des bio déchets de la loi AGEC et fait partie des solutions promues par le plan régional de prévention et gestion des déchets.

Déjà environ 100 000 habitants de la métropole ont accès à cette solution soit en étant dotés de composteurs individuels (42 000 foyers), soit en ayant accès à un site de compostage partagé (près de 200 à ce jour).

Depuis 2012, entre 4 000 et 6 000 composteurs sont distribués gratuitement chaque année aux habitants des 28 communes. Ces dotations nouvelles de composteurs sont organisées par Bordeaux Métropole 6 fois par an, ou par les communes qui le demandent. La délibération n°2014/666 a défini les modalités de distribution des composteurs de Bordeaux Métropole par les mairies. Cette délibération propose d'assouplir les conditions, en :

- allongeant la durée de la convention de un an à trois ans
- levant le plafond de composteurs donnés aux communes par Bordeaux Métropole, initialement défini à 300 composteurs par an, dans la limite du stock disponible.

Ainsi, l'évolution de cette disposition, mise en place depuis 6 ans, va permettre aux communes de disposer de plus de latitude pour la distribution des composteurs ; Bordeaux Métropole s'engage pour sa part à fournir gratuitement les composteurs aux communes et à former les habitants, soit une dépense de près de 400 000 euros, fournitures et formations comprises, prévue au Budget Annexe.

Face au développement de ces pratiques (88% des habitants sur l'agglomération savent que composter permet de réduire de 30% sa poubelle) et devant l'enjeu du tri à la source des biodéchets, il apparaît opportun de devenir membre de deux associations qui font la promotion du compostage et de traitement des biodéchets.

La première, Compostplus est un réseau de collectivités territoriales ayant pour point commun d'avoir mis en place un programme de développement de la collecte séparée des biodéchets. Ce réseau est né de la volonté de partager les retours d'expériences et de faire apparaître cette filière comme une solution d'avenir pour la gestion durable de nos déchets. Il a ainsi pour but de pérenniser et de promouvoir la valorisation organique par la collecte séparée des biodéchets en développant :

- La mutualisation des bonnes pratiques
- La diffusion d'informations
- La capitalisation des connaissances
- La contribution aux modifications réglementaires
- Les actions de promotion
- Le développement de partenariats avec des collectivités et des acteurs institutionnels
- L'adhésion à tout organisme ou association lorsque cette adhésion sera reconnue utile
- Le développement d'une veille technique et juridique

La cotisation d'adhésion dont le montant est fonction des compétences détenues par la collectivité et de sa taille en nombre d'habitants est de 3 500 €.

La seconde est le Réseau compost citoyen Nouvelle-Aquitaine (RCCNA) qui réunit les forces vives (acteurs, collectivités, associations, partenaires institutionnels...) pour échanger, trouver des réponses communes pour consolider et amplifier la gestion de proximité des biodéchets.

Les associations Au Ras du Sol et Compost'Âge, spécialisées dans la prévention gestion de proximité des biodéchets depuis près de 10 ans, ont initié la construction de ce réseau et en assurent son animation. Ce projet, soutenu par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine, est mené en partenariat avec les représentants de l'Etat en région.

Les axes de travail sont les suivants :

- Rester informé des évolutions réglementaires, des sorties d'appel à projets, des possibilités de subvention, des innovations techniques, des études scientifiques...
- Gérer numériquement les sites : mise à disposition des adhérents de Logiprox, un outil de gestion et de suivi des sites de compostage de proximité répondant à une obligation réglementaire.
- Valoriser les sites de compostages partagés en faisant la promotion du label régional Site Vitrine. Il garantit les qualités attendues des sites labellisés, les sites seront référencés dans la base de données du RCCNA, 5 sites vitrines sont recensés sur Bordeaux Métropole.
- Organiser des rencontres régionales comme un temps de mobilisation pour permettre à chacun des acteurs d'échanger et ainsi de poursuivre la dynamique de la filière.

La cotisation est de 1 500 euros par an.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

VU la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire

VU le Code général des collectivités territoriales – article L5217-2,

VU la délibération n°2014/0666 du 31 octobre 2014 « convention pour la distribution de composteurs individuels par les communes »

VU la délibération n°2021/ 104 du 19 mars 2021 « Plan stratégique Déchets 2026 – Présentation générale de la démarche »

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les distributions de composteurs participent à la réduction des déchets produits sur le territoire de Bordeaux Métropole et contribuent ainsi pleinement aux objectifs définis par Bordeaux Métropole en matière de prévention

CONSIDERANT QUE Réseau compostplus et le Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine fournissent un accompagnement technique et juridique pour la mise en place du tri à la source des biodéchets

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention pour la distribution des composteurs par les communes ;

Article 2 : d'attribuer une cotisation d'un montant de 3500 euros à l'association compostplus ;

Article 3 : d'attribuer une cotisation d'un montant de 1500 euros à l'association Réseau compost citoyen Nouvelle Aquitaine ;

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2021, chapitre 011 – article 6281 – fonction 7212 ;

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 juin 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick LABESSE
PUBLIÉ LE : 28 JUIN 2021	